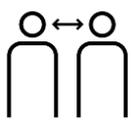


Plan de protection pour la réalisation des jugements de conformation pendant la crise du coronavirus (COVID-19)



Le plan de protection ci-dessous vaut pour toutes les expertes et tous les experts ainsi que pour toutes les autres personnes participant au jugement de conformation et doit être respecté pour la réalisation du jugement de conformation.

	HYGIÈNE DES MAINS <ul style="list-style-type: none">- Il faut éviter de se serrer la main.- Toutes les personnes se lavent régulièrement les mains à l'eau et au savon.
	GARDER SES DISTANCES <ul style="list-style-type: none">- Les experts et les autres personnes respectent une distance de 1.5 m les uns envers les autres.
	PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE <ul style="list-style-type: none">- Lors de la mise en œuvre du jugement de conformation, toutes les personnes concernées sont tenues de porter un masque.- Si le maintien d'une distance (≥ 1.5 m) est possible en permanence, le port du masque n'est pas nécessaire.- La durée du contact doit être aussi courte que possible en cas de manque de place.- En cas de manque de place, il faut veiller à une bonne aération.
	NETTOYAGE <ul style="list-style-type: none">- Nettoyage régulier et selon les besoins des instruments de travail après l'usage, surtout s'ils ont été touchés par plusieurs personnes.
	PERSONNES ATTEINTES DU CORONAVIRUS OU MISES EN QUARANTAINE <ul style="list-style-type: none">- Si un éleveur ou un membre de sa famille ou une experte ou un expert présentent des symptômes de la maladie, le jugement de conformation est repoussé à une date ultérieure resp. effectué par une autre experte ou un autre expert.
	INFORMATION <ul style="list-style-type: none">- Le plan de protection est envoyé par e-mail ou courrier à toutes les expertes et à tous les experts.- L'experte resp. l'expert informe les personnes qui assistent au jugement de conformation sur les mesures prises.- Les expertes et les experts particulièrement vulnérables ont été informées de leurs droits et des mesures de protection.
	GESTION <ul style="list-style-type: none">- Les mesures de protection sont contrôlées et garanties en continu.

FEDERATION SUISSE D'ELEVAGE CAPRIN, Schutzenstrasse 10, 3052 Zollikofen
031 388 61 11 (le matin), info@szzv.ch, www.szzv.ch

Zollikofen, 29.10.2020 FSEC/uh